



Marie-Caroline Bonnet-Galzy, commissaire générale à l'égalité des territoires

« Mettre en réseau des collectivités pour en finir avec le dumping territorial »

Né voici dix-huit mois de la fusion des anciennes délégation à l'aménagement du territoire (Datar) et délégation interministérielle à la ville (SG-CIV), le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) entend lutter contre les fractures françaises. Pour cela, l'ex-directrice générale des services de Lille, Marie-Caroline Bonnet-Galzy, promeut plus de coopération.

Le CGET a montré que différents modèles de développement territorial coexistent en France. Estimez-vous nécessaire, dès lors, de réviser notre système de péréquation? Alors que tous les élus s'accordent sur le besoin de remettre à plat la dotation globale de fonctionnement, Christine Pires Beaune, députée (PS), préconise, dans son récent rapport, d'organiser le cadre financier des relations communes-établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). A nos yeux, tout ce qui permet de conforter les EPCI va dans le bon sens. Car l'égalité des territoires, c'est l'égalité des chances et des possibles, qui passe par les flux au sein et entre les territoires, ainsi que par davantage de coopération.

N'est-ce pas une manière de responsabiliser les agglomérations, appelées à mieux lutter contre les inégalités urbaines? La coopération intercommunale devient un sujet de moins en moins tabou chez les élus locaux. L'émergence des communes nouvelles, le vote



X. TESTELIN/CITIMAGES

« Pour un développement équilibré des territoires, accompagner la montée en puissance des EPCI est une priorité. »

de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ou celle réformant la politique de la ville le prouvent! Pour un développement équilibré des territoires, accompagner la montée en puissance des EPCI est une priorité. Il est aussi urgent que les conseils régionaux prennent leurs responsabilités, tant sur le plan du développement économique que de l'aménagement du territoire.

Que peuvent apporter les treize super-régions?

Le regroupement des régions permet de réduire les disparités, mais les inégalités infrarégionales demeurent. Même

s'il est toujours plus difficile d'y parvenir lorsque la croissance est faible, leur réduction constitue donc un enjeu essentiel. Nous savons évidemment que les récentes réformes territoriales ne mettront pas fin au dumping territorial d'un claquement de doigt. Bien qu'elle n'aille pas forcément de soi, la coopération interterritoriale doit néanmoins être développée.

Revient-il aux régions d'assurer également le développement des « territoires fragiles »?

De nouvelles compétences et ressources ont été récemment accordées aux élus régionaux. Désignés chefs d'orchestre en matière d'innovation ou de transports, ceux-ci sont amenés à réfléchir avec toutes les collectivités au projet global de territoire. Par ailleurs, ils devront s'investir davantage dans l'animation infraterritoriale et s'engager plus manifestement sur la politique de la ville. Nous escomptons une mise en réseau rapide des collectivités. C'est la raison pour laquelle le CGET travaille de plus en plus avec les associations d'élus. *Propos recueillis par Hugo Sourtra*

Bien-être: des inégalités flagrantes

Est-il encore pertinent de mesurer la qualité de vie par le seul biais du PIB? Non, clame le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). En «régionalisant» le niveau de satisfaction des citoyens par rapport à différentes thématiques, d'importantes divergences ont été mises en lumière. «Les habitants du Limousin se disent plutôt satisfaits de leurs conditions de logement, mais beaucoup moins de leurs conditions d'emploi. Au contraire des Franciliens qui expriment l'avis exactement inverse», remarque Vivien Roussez, coordonnateur du rapport de «L'Observatoire des territoires», publié par le CGET. Un constat qui donne du crédit au message du commissariat: «Toute disparité n'est pas forcément inégalitaire. Différents modèles de développement territorial coexistent en France.»